



Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 04
----------------	---------------	-----------------

– d'approuver le compte administratif 2013, du service des eaux.

**1.- (b) OBJET : Vote du compte administratif 2013 - Commune (budget principal)**

Mme DE SANTIS Joëlle, trésorière principale, comptable de la Commune de Porcelette, présente le compte administratif 2013 de la Commune, M. Stéfan LOSSON le soumet au vote

Section de fonctionnement :

- Recettes : 1.812.217,99+247.248,49€ (excédent 2012 reporté) = 2.059.466,48€
- Dépenses : 1.406.873,20€

**1. EXCEDENT 2012 : 652.593,28€**

Section d'investissement :

- Recettes : 896.350,66€ + 571.635,40€ (excédent 2012 reporté)= 1.467.896.06€
- Dépenses : 945.268,43€

**1. EXCEDENT 2013 : 522.717,63€**

**Résultats de clôture du CA 2013 : excédent global de 1.175.310,91€**

M. le Maire quitte la séance et laisse la présidence de ce point du jour à M. Stéfan LOSSON adjoint, qui propose d'adopter le compte administratif 2013 du Maire; après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 04
----------------	---------------	-----------------

- d'approuver le compte administratif 2013, de la Commune .

**02. - OBJET : comptes de gestions 2013.**

Mme DE SANTIS Joëlle, trésorière principale, comptable de la Commune de Porcelette, présente les comptes de gestion 2013 de :

- la Commune
- du Service des eaux

Monsieur le Maire propose d'adopter les comptes de gestion 2013 de Mme la trésorière dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

1) d'approuver le compte de gestion 2013 de la Commune :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions : 04
----------------	---------------	------------------

2) d'approuver le compte de gestion 2013 du Service des Eaux,

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions : 04
----------------	---------------	------------------

qui sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **3.- (a) OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Service d'Eau Potable**

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Eddie MULLER, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 le 22/04/2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 82.005,82€
- un déficit d'exploitation de :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstention : 04
----------------	---------------	-----------------

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013</u></b>	
<b><u>SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE</u></b>	
Pour mémoire : précision budgétaire	
Virement de la Section d'Investissement : 0,00	
Résultat de l'exercice : Excédent Inv. : 75.978,82€uros Déficit	
A) EXCEDENT AU 31.12.2013	
- Exécution du virement à la section d'investissement – compte 001 :	
- Affectation complémentaire en réserve - compte 1068 : 55.000,00€uros	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002 : 27.005,82€uros	
B) DEFICIT AU 31.12.2013.	
- Déficit à reporter à la section d'exploitation (002) :	

- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

### **03.-(b) OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Eddie MULLER, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 le 22/04/2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 652.593,28 €uros
- un déficit d'exploitation de : 0,00

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstention : 04
----------------	---------------	-----------------

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013</u></b>	
<b><u>BUDGET COMMUNAL</u></b>	
Pour mémoire : prévision budgétaire	
Virement de la Section d'Investissement : 0,00	
Résultat de l'exercice : Excédent Inv. : 522.717,63 €uros Déficit : 0,00 €	

A) EXCEDENT AU 31.12.2013

- Exécution du virement à la section d'investissement – compte 001 :
- Affectation complémentaire en réserve - compte 1068 : 500.000,00 €uros
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002 : 152.593,28 €uros

B) DEFICIT au 31.12.2013

- Déficit à reporter : 0,00

- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**04.-OBJET : Taux des trois taxes locales 2014**

Considérant l'obligation du vote sur les taux des taxes communales pour l'année 2014 à savoir : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- de ne pas appliquer d'augmentation des taux en 2013 ; à savoir :

Type de taxe	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'Habitation	11,28% soit 309.072€	11,28% soit 309.749 €
Taxe sur le foncier (bâti)	2,51% soit 92.067€	2,51% soit 93.347 €
Taxe sur le foncier non bâti	28,20% soit 12.295 €	28,20% soit 12.436€
	413.434,00€	415.532,00€

- d'ou un produit attendu de : 415.532,00 €uros pour 2014

- d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

**05. (a) - OBJET : Vote du Budget Primitif 2014 du Service des Eaux**

Après présentation du BP2014 du Service des Eaux par Mme la trésorière, le maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter celui-ci :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

1.- d'adopter le BP 2014 du Service des Eaux avec reprise des résultats du Compte Administratif 2013 voté le 22 avril 2014, par chapitre qui lui a été soumis et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 198.535,82€
- Section d'investissement : 177.878,82€

2.- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du Budget Primitif 2014 de la Commune dans la limite des crédits votés, et si besoin les virements de crédits nécessaires tout au long de l'exercice 2014.

## **5. (b)OBJET : Vote du Budget Primitif 2014 de la Commune**

Après présentation du BP 2014 de la Commune par Mme la trésorière, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2014 de la Commune :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 18	Voix contre : 04	Abstention :
----------------	------------------	--------------

1.- d'adopter le BP 2014 de la Commune avec reprise des résultats du Compte Administratif 2013 voté le 22 avril 2014, par chapitre qui lui a été soumis et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1.797.760,28€
- Section d'investissement : 2.496.663,00€

2.- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du Budget Primitif 2014 de la Commune dans la limite des crédits votés, et si besoin les virements de crédits nécessaires tout au long de l'exercice 2014.

## **06.- Objet : indemnités de conseil au trésorier de la Commune**

- - Vu qu'il convient au conseil municipal d'allouer une indemnité de conseil au Trésorier de la Commune,

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- 
- **D'attribuer à Mme Joëlle DE SANTIS, Trésorière, le taux maximum de l'indemnité de Conseil** prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.
- L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :
  - Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 ‰
  - Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 ‰
  - Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
  - Sur les 60 679,61 euros suivants à raison de 1 ‰
  - Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
  - Sur les 152 449,02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
  - Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
  - Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

## **07.- OBJET : Demande de prise en charge de transports de l'École Maternelle,**

Vu la demande transmise par Mme la Directrice de l'École Maternelle la Source, relative à la prise en charge du transport (2 bus) pour un montant total de 680€ pour le voyage de fin d'année.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstentions :
----------------	---------------	---------------

- - d'émettre un avis favorable à la demande de Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle et de prendre en charge la dépense correspondante soit 680€ .
- - d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la décision précitée.

#### **08. - OBJET : demande de subventions de l'Ecole Primaire**

- Classe de mer
- Et projet culturel

Vu la demande de M.METZINGER Directeur du groupe scolaire sollicitant une aide financière d'un montant respectif de 3640€ pour la classe de mer (26 élèves x 140€) et 600€ pour le projet culturel,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstentions :
----------------	---------------	---------------

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 3640€ pour la classe de mer pour les 26 élèves de la classe de ce1/ce2,
- D'octroyer la somme de 600€ pour le projet culturel
- D'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

#### **9.- OBJET : Demande de subvention exceptionnelle ASP section Gym**

Vu la demande transmise par la section gym de l'ASP souhaitant une aide financière de la Commune en vue d'acquérir de gros matériels

Vu la subvention octroyée par le Conseil Général de la Moselle d'un montant de 2420€ représentant 40% du montant HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstentions :
----------------	---------------	---------------

- 1) - d'émettre un avis favorable à la demande Mme la Présidente de l'ASP Gym et d'octroyer une subvention de 2420 €
- 2) - que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2014
- 3) - d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la décision précitée.

F

#### **10.- Objet : commissions communales**

M. le maire propose au conseil municipal de créer des commissions communales facultatives, et rappelle à l'assemblée que le Président de toutes les commissions est M. le maire et que les vice-présidents sont chargés du fonctionnement de leur commission.

Ont été élus dans les commissions (18 listes trouvées dans l'urne – 4 conseillers ont refusé de voter)

**1.- Finances – environnement – maisons fleuries – énergie.**

Vice-président : Stéfan LOSSON.

Membres : Christophe SCHNEIDER - Michel MANGIN – Francis GLOWACKI – MC DECHOUX – Valérie OLIER – Eliane DECHOUX

**2.- Travaux – urbanisme - sécurité - logements – personnel.**

Vice-président : Lucien KERN

Membres : Christophe SCHNEIDER – Michel VOITELET – Marie-Claire DECHOUX – Eliane DECHOUX

**3.- Bibliothèque – Culture – Communication**

**Vice-présidente :** Colette CLEMENT

Membres : Michel VOITELET - Cosette BAROTH - Josiane MEMBRÉ – Alain THIEL – Eliane DECHOUX

**4.- Vie associative – fêtes et cérémonies – Gestion des salles communales**

Vice-présidente : Fernande SANTIN

Membres : Francis GLOWACKI.- Alain THIEL – Josiane MEMBRÉ – Valérie OLIER – Marie-Claire DECHOUX – Eliane DECHOUX – Michel VOITELET

**5.- CCAS – Social – Famille – Conseil communal des jeunes :**

Vice-président : Francis GLOWACKI

Membres : Patrick PLAGE - Cosette BAROTH - Josiane MEMBRÉ – Michel MANGIN – Angélique KOPP – Rachel PFLUMIO – Eliane DECHOUX.

**6.- Emploi – commerces – entreprises – vie scolaire et périscolaire :**

Vice-Président : Patrick PLAGE

Membres : Cosette BAROTH - Josiane MEMBRÉ – Angélique KOPP – Eliane DECHOUX – Michel MANGIN

**11.-Objet : Désignations de délégués de la Commune**

Vu qu'il convient au conseil municipal de désigner les délégués de la Commune au sein des différentes structures auxquelles adhère la Commune,

Vu la demande des établissements cités ci dessous

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer pour :

	<b>Titulaire (s)</b>	<b>Suppléant (s)</b>
SIVOS	- MULLER Eddie	- PLAGE Patrick
SIAG BISTEN et ses Affluents	- LOSSON Stéfan	- SANTIN Fernande
SMIASB	- MULLER Eddie - KERN Lucien	- LOSSON Stéfan - SANTIN Fernande
SCOT	- MULLER Eddie	- KERN Lucien
Communes forestières	KERN Lucien	
Correspondant défense	MULLER Eddie	

**12.-OBJET : Motion aux Directeurs de la CAN et de la Carmi de l'Est.**

**Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'approuver la motion proposée par la CGT, ci après:**

« La Carmi Est a annoncé, dans sa réunion du 1<sup>er</sup> avril 2014, un ordre du jour qui est un véritable accélération de la casse de l'offre de soin dans le bassin houiller lorrain.

- La Direction de la Carmi propose de fermer 11 consultations médicales dites secondaires parce que la Carmi les avait déjà limitées à un ou deux jours de fonctionnement par semaine.

Il s'agit des consultations médicales de : Spicheren Saint Laurent- Diesen – Merten – Hundling – Farschviller – Saint-Avold Huchet – Porcelette et dans le bassin ferrifère d'Hayange, Bure, Boulange et Joeuf.

- Sur l'argument que la CARMi ne trouverait pas de nouveaux médecins, la CGT dénonce le manque d'anticipation pour le recrutement de médecins ainsi que le manque de moyens mis en œuvre pour chercher de nouveaux candidats.

- Cela fait des années que nous proposons d'embaucher à plein temps de médecins remplaçants afin de palier aux absences des médecins titulaires. Cette méthode aurait permis de pouvoir remplacer sans problèmes mes médecins partant en retraite.

- Dans cette même réunion, la direction de la Carmi propose **de supprimer le Centre de Médecine Spécialisé de Freyming-Merlebach.**

- Comme nous l'avons rappelé au directeur délégué Bordron lors de notre délégation du 18 mars, la CGT des mineurs s'oppose au zèle manifesté par les directions de la CAN et de la Carmi dans la liquidation dans les actes, du régime minier.

La CGT des mineurs mettra tout en œuvre, avec la population, avec les associations, avec les maires concernés, avec le personnel pour mettre un terme à cette politique qui accélère la désertification médicale dans notre bassin.

Nous vous demandons de surseoir à toute décision de fermeture et de travailler à des projets qui valorisent les acquis et l'expérience du régime minier au lieu de le détruire. »

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstentions :
----------------	---------------	---------------

- de soutenir l'action proposée par la CGT en demandant aux dirigeants de la CAN et de CARMi Est de ne pas fermer l'ensemble des consultations et du centre de médecine spécialisée du bassin houiller lorrain, services indispensable aux habitants des bassins miniers.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 23/4/2014 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 16/04/2014

le Maire

Eddie MULLER



DCM du 22 avril 2014

INFORMATIONS

Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner reçues et mairie et dont la Commune n'a pas préemptée :

Nom du vendeur	Adresse du bien	Référence cadastrale	Superficie
M. MASSONET Joël et Mlle THIRION Christelle	Rue de la fontaine	Section 10 n°279/50	1,81 are
M. MASSONET Joël et Mlle THIRION Christelle	Rue de la fontaine	Section 10 n°278/150	1,21 are
Mme HUBERT Brigitte épouse KNOEFEL	Lieu dit Mulhenfeld	Section 17 n°44 Section 17 n°125/44	12,60 ares 12,60 ares
M. et Mme PAUGAIN Albert	Chemin des bruyères	Section 27 n°84 Section 27 n°76 (1/3 indiv. du chemin d'accès)	10,56 ares 2,85 ares
Mme TANELIAN Claudine épouse BASTIEN	Impasse de la chapelle	Section 12 n°222/89 Section 12 n°293	1,59 are 12,22 ares
M. BROUTIN Jean-Marie	11, rue de Maillane	Section 3 n°88/34	7,79 ares
Consorts SEIDEL	96 rue de Saint-Avold	Section 11 n°99	19,87 ares

Le Maire  
Eddie MULLER